

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

# Le Conseil d'Etat neuchâtelois et les CFF signent une convention de collaboration pour l'avant-projet du TransRUN

**Le Conseil d'Etat neuchâtelois et les CFF ont signé aujourd'hui une convention portant sur la collaboration pour la phase d'avant-projet de la modification du tracé de la ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (projet TransRUN).**

Le Conseil d'Etat neuchâtelois in corpore et une délégation de la direction des CFF, emmenée par Andreas Meyer, directeur général exécutif, se sont rencontrés en début d'après-midi au siège du Gouvernement neuchâtelois. Ils ont reçu le rapport final des mains du groupe d'experts du canton et des CFF. Ce rapport contient les résultats obtenus par le groupe de travail commun mis sur pied suite à la rencontre du 20 mars 2009 entre le Conseil d'Etat et la délégation des CFF.

Il ressort du rapport final la confirmation de la faisabilité du projet TransRUN aux niveaux de l'horaire, de l'infrastructure et des temps de parcours. Les coûts de réalisation sont de l'ordre de 850 millions de CHF dont le financement reste à définir.

### Convention de collaboration

La convention signée aujourd'hui par le Conseil d'Etat et les CFF a pour objectifs d'établir le rôle respectif des parties et de régler leurs relations pendant la phase d'avant-projet, et d'autre part, de définir les principes d'engagements des parties en vue de permettre la réalisation du TransRUN dans les meilleurs délais. Cette phase ne doit pas excéder une durée de trois ans.

La phase d'avant-projet a pour but de permettre le choix de la meilleure variante, de vérifier la faisabilité financière et de proposer une organisation financière et juridique pour la suite du projet. Les coûts liés à cette phase sont estimés à 6.6 millions de francs et seront pris en charge par le canton.

Pour leur part, les CFF s'engagent à collaborer à cette phase en mettant à disposition les compétences et ressources en personnel nécessaires.

La particularité de ce projet consiste en une modification de tracé de la ligne existante entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds permettant de réduire considérablement le temps de parcours. Le trajet devrait durer moins de 14 minutes. La mise en service de cette modification entraînerait la suppression du tracé existant.

## **Organisation**

Le Canton de Neuchâtel conduira les études de la phase d'avant-projet. A cet effet, la création d'une société anonyme dont il serait l'actionnaire majoritaire sera examinée.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Pour le Canton de Neuchâtel :**

**Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00.**

**Pascal Vuilleumier, chef de l'Office des transports, tél. 032 889 67 01.**

**Pour les CFF :**

**Jean-Louis Scherz, porte-parole, tél. 051 220 28 55.**

Neuchâtel, le 7 décembre 2009

---

**Chemins de fer fédéraux suisses CFF**

Communication

Hochschulstrasse 6 · 3000 Berne 65

Tel. +41 (0) 51 220 43 43 · Fax +41 (0) 51 220 43 58

[www.cff.ch/press](http://www.cff.ch/press)